

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

AMENDEMENT

N ° II-CF2379

présenté par

Mme Lebon, M. Castor, Mme K/Bidi, M. Maurel, M. Nadeau, Mme Reid Arbelot, M. Rimane,
M. Sansu et M. Tjibaou

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Outre-mer »

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de la loi organique relative aux lois de finances.
--